



FICHE D'INSCRIPTION TENNIS DE TABLE 2020/2021

Je soussigné, NOM : PRÉNOM :

agissant en qualité de PÈRE MÈRE TUTEUR

ADRESSE :

Code Postal : VILLE :

N° tél portable N° tél domicile

Adresse.mail :

■ INSCRIT :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... LIEU DE NAISSANCE

À L'ACTIVITÉ TENNIS DE TABLE POUR LA SAISON 2020/2021
Séance le lundi de 18 h à 20 h hors vacances scolaires
au Parc des Sports 1 allée Blaise Pascal à Bischheim

■ CERTIFIE :

- avoir souscrit à une assurance contre les risques corporels, de responsabilité civile, de défense et recours, en toutes circonstances,
- que l'enfant inscrit ci-dessus ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale à la pratique sportive.

■ AUTORISE

- en cas d'accident survenu pendant l'activité, la prise en charge médicale de l'enfant OUI NON
- la Ville de Bischheim et la presse locale, à utiliser l'image de l'enfant pour la promotion des animations OUI NON
- l'enfant à rentrer seul à son domicile OUI NON

- Je dégage la Ville de Bischheim, de toute responsabilité vis à vis de l'enfant avant et après les heures de prise en charge.

Fait à , le

Signature à faire précéder de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACTIVITÉ TENNIS DE TABLE 2020/2021

➤ **Article 1 : Déroulement :**

La séance tennis de table a lieu tous les lundis de 18 h à 20 h pour les 10/90 ans au Parc des Sports 1 allée Blaise Pascal, 67800 Bischheim - hors vacances scolaires.

➤ **Article 2 : Horaires :**

Pour le bon fonctionnement de l'activité les participants devront respecter les horaires suivants : de 18 h à 20 h.

➤ **Article 3 : Public concerné :**

L'accès à l'activité est réservé uniquement aux participants inscrits (fiche d'inscription remplie par les parents). Les participants s'engagent à être présent du début jusqu'à la fin de la séance.

➤ **Article 4 : Tenue vestimentaire :**

Les participants devront être équipés d'une tenue et des chaussures de sport appropriées.

➤ **Article 5 : Comportement :**

Les participants s'engagent à respecter l'équipe d'encadrement, les lieux, le matériel mis à disposition, ainsi que les autres jeunes et les concierges.

➤ **Article 6 : Propreté des lieux :**

Les participants devront respecter la propreté de la salle : interdiction de jeter des déchets en dehors des poubelles présentes sur place.

➤ **Article 7 : Lieux de l'activité :**

Le créneau se déroule au Parc des Sports 1 allée Blaise Pascal à Bischheim.

➤ **Article 8 : Sanction :**

Le non respect de l'activité (coéquipiers, lieu, matériel, encadrants...) sera sanctionné par une exclusion, la durée de celle-ci sera définie par les animateurs

**Le présent règlement doit être signé par les parents (ou tuteur légal)
et contre-signé par le jeune**

Parents (ou tuteur légal)

Participants :

Nom, Prénom :

Date :

Signature :

Nom, Prénom :

Date :

Signature :